

Don de la citoyenne veuve Camus, de la commune de Boissière (Seine-et-Marne), de 85 livres qui lui avaient été donné à titre de secours, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la citoyenne veuve Camus, de la commune de Boissière (Seine-et-Marne), de 85 livres qui lui avaient été donné à titre de secours, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 47-48;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23367_t1_0047_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021



dre du jour par la Convention Nationale te prie de lui en marquer leur touchante adhésion et de lui faire part du zèle religieusement libre avec lequel elles ont célébrées la fête du 20 prairial. Elles lui font passer un discours qui y a été prononcé et des strophes qui ont été chantées par tous les citoyens réunis sous les arbres de la liberté et de la fraternité, comme une preuve de leurs vœux les plus vrais pour l'affermissement de la République. C'est pourquoi elles réitèrent à la Convention l'invitation de ne point cesser ses laborieux travaux qu'elle ne soit parvenue à en assurer les bases par la vertu et la justice et réduit ses ennemis à l'impuissance de lui nuire. Dis-lui aussi, citoyen, que leur devoir le plus doux est d'inspirer à tous le respect qu'elles ont elles-mêmes pour la Représentation nationale. >

Illisible (présid.), SAINT GEORGES (secrét.)

25

Les administrateurs et l'agent national près le district de la Souterraine, département de la Creuse, annoncent qu'il vient d'être fait une découverte chez Bonnet, dit St. Pierre Priez, en argent et en titres féodaux; ils demandent qu'on fasse rentrer dans le néant tous les scéléts qui jamais n'en auroient dû sortir, ils invient la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de su eté-générale (1).



Le conseil-général, le comité révolutionnaire, et la société populaire de la commune du Mesnil-en-France, département de Seine-et-Marne, témoignent à la Convention leur reconnoissance d'avoir mis la probité et la vertu à l'ordre du jour; ils expriment leur indignation contre les monstres qui ont osé attenter aux jours de Collot-d'Herbois, et menacer ceux de Robespierre. Ils l'informent qu'ils ont fourni une somme de 112 l. 5 en monnoie, 64 marcs 3 onces, 1 gros d'argenterie, 9 969 liv. de métal de cloches, 1 212 liv. de cuivre, 15 liv. d'étain, 5 465 l. de fer, 671 aunes de toile, et tous les ornemens de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mesnil en France, s.d.] (3).

« Citoyens législateurs,

Dans l'espérance sacrilège de nous ramener à l'esclavage, des hommes profondément corrompus s'efforçaient d'anéantir tout sentiment de justice et de vertu. Graces immortelles vous soient rendues! leurs têtes criminelles sont tombées sous le glaive de la vengeance nationale.

Pour réparer le mal qu'ils avaient fait vous proclamâtes deux vérités qui dans tous les temps feront le bonheur et la consolation de l'homme sur la terre. Ce nouveau bienfait aiguise contre vous les poignards de l'Angleterre. Deux monstres conçurent le projet affreux d'attenter aux jours de deux fidèles représentans du peuple mais le génie bienfaisant qui veille sur les destinées de la République n'a pas permis que cet horrible attentat fut consommé.

Qu'ils tremblent les brigands couronnés de l'Angleterre et de l'Autriche! Le jour d'expier leurs forfaits est enfin arrivé. Déjà le sang impur de leurs vils satellites inonde le sol de la République. Une fuite honteuse et précipitée est la seule ressource qui reste à ceux qui échapent à une mort méritée. Le ciel et la terre se déclarent en notre faveur, une moisson précoce et abondante couvre nos sillons. Quel obstacle pourrait désormais résister à la valeur républicaine?

Restez à votre poste, intrépides législateurs; continuez d'y déployer cette énergie qui fait pâlir les tyrans sur leurs trônes chancelants, et bientôt réduits en poudre, et la patrie reconnoissante vous devra son salut. Vive la République, vive la Convention nationale, honneur aux deux comités de salut public et de sureté générale. »

P.S. – Nous vous faisons passer la somme de 112 liv. 5 s. fruit d'une souscription ouverte par la société pour subvenir à l'habillement et équipement de nos braves frères des armées. Ce don a été précédé par ceux qui suivent :

1^e. La somme de 59 liv. 3 s. envoiée au district dans le courant de Ventose avec 14 chemises et 9 paires de souliers.

2°. La somme de 147 liv. 10 s. fournye volontairement dans le courant de germinal à nos frères de la société populaire de Dammartin, pour les aider à parvenir à l'armement et à l'équipement d'un cavalier jacobin.

Nous avons eu soin aussi de faire déposer dans les lieux qui nous ont été indiqués tous les effets provenant du ci-devant culte et qui consistaient en 64 mars 3 onces, 2 gros d'argenterie, 9 960 livres de métal de cloches; 1 212 livres de cuivre, 15 livres d'étain; 5 465 livres de fer, 671 aulnes de toile et tous les autres ornements.

Le lessivage des terres salpétrées se continue avec activité; les eaux extraites que nous envoions au chef lieu pour la cuisson du salpêtre ne pèze pas moins de 9 degrés.

LEFÉVRE (maire), POIRET (présid. du c. révol.), LE-BRUN (vice-secrét. de la Sté popul.), PETIT (secrét. du c. révol.)

[et 2 signatures illisibles].

27

L'agent national près le district de Rozay, département de Seine-et-Marne, s'empresse de faire connoître à la Convention nationale le trait de désintéressement de la citoyenne veuve Camus, de la commune de la Boissière, qui a fait remise à la République de 85 liv. pour laquelle elle avoit été portée sur le rôle des secours accordés aux parens des défenseurs de la patrie.

⁽¹⁾ P.V., XLI, 151. B^{in} , 23 mess.; M.U., XLI, 391. (2) P.V., XLI, 151 et 334; B^{in} , 22 mess. (supplt); J. Fr., n° 656.

⁽³⁾ C 308, pl. 1192, p. 22.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rozay, 13 mess. II] (2).

Citoyens représentans,

On ne saurait trop faire connoître les actes de désintéressement et de générosité qui signalent tous les jours le zèle patriotique des citoyens; c'est un juste hommage que l'on doit rendre au dévouement inviolable de leurs auteurs; d'ailleurs l'heureuse influence qu'ont sur les esprits les belles actions en commande la publicité; elles offrent un exemple puissant à suivre aux cœurs qui aiment à faire le bien. Guidé par ces principes, je m'empresse de vous transmettre le fait d'une citoyenne de ce district.

La citoyenne V^{ve} Cannet de la commune de la Boissière avoit été portée par sa municipalité sur le rôle des secours accordés aux parents des défenseurs de la patrie, comme mère d'un volontaire. La délicatesse de sa conscience se trouvoit blessée en acceptant un avantage qui pouvoit être plus utile à un autre. Elle a fait remise à la République de la somme de 86 liv. qui lui étoit accordée. Sans doute ce trait qui ne peut être que le fruit d'un pur civisme sera encore imité.

Vive la République! ».

VINCEN

28

Tous les citoyens et citoyennes de la commune de Corbeil, département de Seine-et-Oise, réunis aux autorités constituées, à la nouvelle des victoires éclatantes de la République, se sont assemblés dans le Temple de la Raison pour y célébrer les succès de nos braves défenseurs; ils expriment à la Convention leur reconnoissance et leur respect pour tous les bienfaits qui découlent de ses pénibles mais glorieux travaux, et leur obéissance à tous ses sages et énergiques décrets.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Corbeil, s.d.] (4).

« Citoyens représentans,

Réunis et confondus pour célébrer ensemble les victoires des armées de la République, nous nous sommes dit c'est à la liberté, c'est aux vertus qu'elle inspire et que pratique la représentation nationale que nous devons les brillans succès que viennent d'obtenir et qu'obtiendront tous les jours nos armées et nos flotes. Pénétrés de reconnoissance et de tous les sentimens que produisent de tels bienfaits, nous nous sommes transportés au sommet de notre Montagne. C'est là que sur l'autel de la patrie et en présence de l'Eternel, nous avons juré de nouveau respect et obéissance à la représentation nationale. Que nous avons juré de continuer à nous soumettre à toutes les privations même du nécessaire, plutôt que nos frères des armées manquent de rien. C'est là que dans ce sang froid que donne le courage et les vertus, le peuple entier de notre commune a encore juré de déffendre la Représentation nationale, l'unité et l'indivisibilité de la République, la haine éternelle aux tirans et à leurs esclaves, ainsi que la destruction de tous nos ennemis. Puis se livrant aux sentimens naturels de joie que lui inspiroit vos succès, et ceux de nos frères des armées, ce même peuple a arrêté de vous faire cette adresse dans laquelle il désire que vous retrouvies les expressions de sa reconnoissance, de son obéïssance, et de son respect. De sa resonnoissance pour les bienfaits que vous répandés sur le peuple françois. De son obeïssance à vos décrets et aux sages loix que vous dictés en son nom. De son respect pour les vertus républicaines que vous avez proclamées et que vous prati-

Les mairres et officiers municipaux de la commune de Corbeil au nom de la réunion fraternelle de tous les citoyens et citoyennes, avec les autorités constituées de la commune de Corbeil. »

HAPPEN (maire), BARON (off. mun.), BROCHIER, HOSTE, GERMAIN (off. municipaux); BAUNAS (agent

[et 1 signature illisible].

29

La société populaire de Vienne-la-Patriote, département de l'Isère, fait part à la Convention nationale d'un trait d'humanité exercé par les citoyennes de la commune envers des prisonniers piémontais, lui annonce qu'elle a célébré, avec une simplicité majestueuse, la fête dédiée à l'Etre-Suprême, lui fait hommage de deux exemplaires des strophes chantées à cette occasion, pour être remis au comité d'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

30

La société populaire du Faouët, département du Morbihan, félicite la Convention nationale de ce que deux de ses membres, Collot-d'Herbois et Robespierre, ont échappé au fer des assassins

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

⁽¹⁾ P.V., XLI, 151. Bin, 23 mess.; Ann. patr., no DLVI; J. Fr., n° 654; J. Sablier, n° 1429; Ann. R.F., n° 222; J. Lois, n° 650; M.U., XLI, 391; Audit nat., n° 657; C. Eg., nº 691.

⁽²⁾ C 308, pl. 1192, p. 23. (3) P.V., XLI, 152. Bⁱⁿ, 30 mess. (1^{er} suppl^t).

⁽⁴⁾ C 309, pl. 1200, p. 10.

⁽¹⁾ P.V., XLI, 152. Bin, 30 mess. (1 er supplt) (2) P.V., XLI, 152. B^{in} , 1^{er} therm. (2^e suppl^t).